

La commission du contrôle budgétaire rejette les comptes du Conseil pour 2013

Le Parlement ne devrait pas approuver les dépenses du Conseil européen et du Conseil des ministres pour 2013, étant donné qu'ils ne lui ont pas fourni les informations et documents demandés, a affirmé la commission du contrôle budgétaire ce mardi. Le Parlement a refusé d'approuver les comptes du Conseil chaque année depuis 2009.

Cependant, selon la commission parlementaire, l'[Institut européen de technologie \(IET\)](#) et les entreprises communes ENIAC et Artemis (qui ont désormais fusionné pour former l'[ECSEL](#) - "Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen") ont mis en œuvre les nombreuses recommandations proposées par le Parlement dans son premier rapport, en avril dernier, et leurs comptes devraient désormais être approuvés.

La commission du contrôle budgétaire souligne qu'elle n'a reçu aucune explication du Conseil concernant sa sous-utilisation croissante et les reports d'engagements du budget de 2013. Les députés constatent aussi qu'ils n'ont pas reçu les rapports de suivi demandés sur les projets de construction ni les informations concernant l'impact du budget du Conseil sur la modernisation administrative en cours.

La commission s'arrête en particulier sur l'achat du bâtiment "Residence Palace", pour lequel elle souhaiterait connaître le montant total des crédits utilisés, les postes budgétaires sur lesquels ces crédits ont été prélevés, les remboursements effectués jusqu'à présent et les remboursements restant à effectuer.

IET: audit amélioré et procédures de passation de marchés publics révisées

Les députés se disent plus satisfaits de la réaction de l'IET au premier rapport de décharge du Parlement et reconnaissent que l'Institut a résolu les failles décelées en termes de qualité des certificats d'audit et a amélioré ses procédures de passation de marchés publics. L'Institut, dont le siège se trouve à Budapest, a réalisé des changements dans les procédures de planification et de suivi de l'exécution budgétaire et a pris des mesures pour limiter la rotation élevée du personnel.

ENIAC et ARTEMIS: de nouvelles dispositions d'audit pour vérifier les transferts aux États membres

ENIAC and ARTEMIS - qui ont fusionné en juin 2014 pour créer l'initiative de technologie conjointe "Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen" (ECSEL) - ont également pris des mesures pour prouver que les fonds européens sont dépensés de manière correcte et transparente. Selon le rapport de la commission parlementaire, de nouveaux mécanismes d'audit *ex post* ont été introduits pour vérifier les dispositions prises avec les autorités de financement nationales, l'un des principaux problèmes relevé par la Cour des comptes européenne.

Informations générales

Le Parlement est l'organe responsable pour octroyer la décharge aux diverses institutions européennes, ce qui signifie approuver les dépenses sur l'exécution du budget général de l'Union européenne. Il travaille en se basant sur les rapports de la Cour des comptes européenne et sur les recommandations non contraignantes du Conseil, et il peut octroyer, reporter ou refuser la décharge. La décharge est nécessaire à la clôture formelle des comptes annuels.

Prochaines étapes

Le Parlement dans son ensemble se prononcera en octobre sur les rapports de la commission du contrôle budgétaire.

En savoir plus

[Les rapports adoptés seront disponibles ici](#)
[Commission du contrôle budgétaire](#)
[Décharge 2013: informations et documents](#)

Contacts

Estefania NARRILLOS

Attachée de presse

☎ (+32) 2 28 31324 (BXL)

☎ (+33) 3 881 73661 (STR)

📱 (+32) 498 98 39 85

🐦 [@EP_BudgControl](#)

✉ cont-press@europarl.europa.eu
